



# ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

## Vente d'un simulacre de produit stupéfiant

Question écrite n° 18288

### Texte de la question

M. Pierrick Berteloot alerte Mme la ministre du travail, de la santé et des solidarités au sujet d'un produit hautement problématique accessible par tous. Depuis quelque temps, une poudre à consommation nasale aux vertus énergisantes, bien que légalement composée, est disponible en ligne et chez certains buralistes. Son *packaging* et sa publicité évoquent la cocaïne, dédramatisant ainsi l'usage de stupéfiants. Ce produit présente un danger potentiel pour la santé, particulièrement en cas de contre-indication ou de consommation excessive. De plus, bien que réservé aux majeurs, il est possible que des mineurs puissent s'en procurer. La confédération des buralistes a exprimé son opposition à la vente de ce produit et Mme la ministre a également annoncé son intention de l'interdire. Il souhaite savoir quelles mesures le Gouvernement compte prendre pour interdire la vente de ce produit, que ce soit en ligne ou en boutique, et renforcer la vigilance contre l'apparition de produits similaires.

### Données clés

**Auteur :** [M. Pierrick Berteloot](#)

**Circonscription :** Nord (15<sup>e</sup> circonscription) - Rassemblement National

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 18288

**Rubrique :** Drogue

**Ministère interrogé :** [Travail, santé et solidarités](#)

**Ministère attributaire :** [Santé et prévention](#)

### Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [4 juin 2024](#), page 4409

**Question retirée le :** 11 juin 2024 (Fin de mandat)